

L'EXPÉRIENCE DU PIANA : PROGRAMME D'INFORMATISATION DES ARCHIVES NOTARIALES ANCIENNES (XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES), LA ROCHELLE

À la suite de l'impulsion initiée par Yves Landry, le *Programme d'informatisation des archives notariales anciennes* (le PIANA) a été lancé aux Archives départementales de la Charente-Maritime en avril 1998, par le Conseil général et la direction du Service des Archives départementales, avec le soutien de la Communauté de villes de La Rochelle.

La série des minutes des notaires conservée dans ce dépôt mesure plus de 3 km linéaires. Couvrant cinq siècles, elle représente des millions de documents dont le plus ancien date de l'année 1420. Même si leur intérêt, notamment pour l'histoire sociale, économique et démographique, n'est désormais plus à démontrer¹, il n'en demeure pas moins que ces archives sont encore trop peu utilisées faute d'instruments de travail adaptés à une consultation fiable, aussi rapide que diversifiée, en synergie avec les tendances actuelles de la recherche historique et les nouvelles technologies.

D'où l'incontournable besoin de faire appel à l'informatique, afin de dresser un inventaire dit « pièce à pièce » de cette si fertile documentation. Mais la concrétisation de cette évidence n'était a priori pas acquise dans le contexte général des services d'archives départementales où, depuis les années 1950, une politique de la Direction des Archives de France avait conduit à ne plus réaliser d'inventaire analytique, faute de moyens, priorité ayant été donnée aux indispensables classements et à la rédaction de répertoires afin de mettre rapidement à la disposition du public quantité de fonds non encore traités et inexplorés de ce fait. Ainsi, depuis plus d'un demi-siècle, par nécessité, a été exclue de la mission des services d'archives dans

1 Sur l'importance historique des actes notariés, on pourra consulter : Claire DOLAN, *Le notaire, la famille et la ville. Aix-en-Provence à la fin du XVI^e siècle*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1998 (coll. « Histoire notariale »). Jean-Paul POISSON, *Études notariales*, Paris, Économica, 1996, ix-445 p. Jean-Luc LAFFONT, éd., *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale (XV^e-XIX^e siècles)*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail, 1991, 326 p. (coll. « Histoire notariale »). Jean-Luc LAFFONT, éd., *Notaires, notariat et société sous l'Ancien Régime*, Toulouse, Presses de l'Université du Mirail, 1990 (coll. « Histoire notariale »). Jean-Paul POISSON, *Notaires et société. Travaux d'histoire et de sociologie notariales*, Paris, Économica, 2 tomes, 1985 et 1990, xii-736 p. et ix-597 p. (coll. « Histoire »).

les départements² la production d'inventaires – instruments de travail pourtant si essentiels aux chercheurs (universitaires, généalogistes, etc.). Aujourd'hui, l'outil informatique vient modifier les paramètres ayant prévalu à ces décisions d'alors. D'une part, les tâches techniques requises pour la mise en œuvre et l'édition imprimée d'inventaires sont considérablement réduites ; d'autre part, les possibilités d'exploitation des données par l'utilisateur, outre la rapidité des résultats, en sont accrues et multifformes. Ce sont ces nouvelles données de faisabilité, ajoutées à la demande toujours croissante du public, qui ont permis de relancer la production d'inventaires au sein du service des Archives départementales de la Charente-Maritime.

Cela étant, compte tenu précisément de l'ampleur du fonds des minutes notariales, ajoutée aux moyens matériels et humains actuellement disponibles, il n'était pas raisonnable d'envisager l'informatisation de sa totalité. D'où la focalisation, bien que pour l'heure encore trop large, sur les XVII^e et XVIII^e siècles. Deux cents ans d'histoire au cours desquels ont lieu, en simultané, le développement du trafic maritime et de la diaspora française à travers le Nouveau Monde, à partir du littoral atlantique, en particulier des ports de La Rochelle et Rochefort.

PROTOCOLE DE DESCRIPTION DES ACTES

L'objectif premier du PIANA est, bien sûr, la création d'un outil de recherche performant qui réponde au mieux à des critères rigoureux tant archivistiques que scientifiques, le but du dépouillement étant d'offrir au public un inventaire analytique informatisé de la documentation notariale étudiée. En cela, notamment, notre programme se distingue du PRÉFEN, dont les objectifs sont spécifiquement liés à la démographie historique, l'émigration, la généalogie et la génétique des colons français en Amérique du Nord. Le PIANA s'en différencie aussi sur le plan institutionnel par le fait d'être une production directe des Archives départementales de la Charente-Maritime qui en assurent l'entière responsabilité logistique et scientifique³.

Commun à d'autres bases de données utilisées dans ce service, c'est le progiciel de base documentaire TAURUS qui a été configuré pour recevoir et

2 À la différence, peut-on remarquer sans intention de polémiquer, des Archives nationales qui ont publié, au cours de la dernière décennie, des inventaires analytiques, soit complets soit sélectifs, comme par exemple : Claire BÉCHU, Florence GREFFE et Isabelle PÉBAY, *Minutier central des notaires de Paris, minutes du xv^e siècle de l'étude XIX – Inventaire analytique*, Paris, Archives nationales, 1993, 891 p. ; et Florence GREFFE et Valérie BROUSSELLE, *Document du minutier central des notaires de Paris – Inventaires après décès 1547-1560*, Paris, Archives nationales, 1997, 779 p.

3 Cette particularité de statut du PIANA mérite d'être mentionnée parce qu'il s'agit de la première expérience du genre menée dans un dépôt d'archives départementales – du moins au moment de son lancement en 1998.

gérer les données saisies de tous les actes notariés recensés. (Ce progiciel présente l'avantage de pouvoir, le cas échéant, jumeler et juxtaposer à l'écran les données avec la copie numérisée de l'acte décrit). La banque a été dénommée SCRIBES.

Chaque acte fait donc l'objet d'une fiche analytique comportant une quinzaine de rubriques. Elle précise le nom du notaire, son lieu d'exercice et de rédaction, les date, cote et type de l'acte, suivis de sa synthèse dans laquelle apparaissent le nom des principaux contractants avec leurs qualités (titre, profession, état matrimonial, domicile) ainsi que l'objet de la transaction. Deux rubriques donnent accès à un complément d'information : les *ACTES dits SECONDAIRES*, c'est-à-dire les pièces annexées à l'acte initial (constituées souvent de procurations autorisant la rédaction de celui-ci) ; et le champ *OBSERVATIONS* permettant l'ajout de remarques diverses relatives soit à l'état de détérioration du document, s'il y a perte de renseignements, soit à des précisions liées à l'identification d'un nom de lieu, de personne ou soit à des interrogations paléographiques. En outre, tous les termes saisis dans l'ensemble des rubriques sont indexés, ce qui signifie que les recherches subséquentes peuvent porter sur chacun des mots entrés (patronymes, toponymes, substantifs et autres)⁴.

Bien qu'à ce jour le seul fonds du notaire rochelais Guillaume Delavergne soit informatisé (3E 1661-1692, années 1746-1781), et encore n'est-ce que partiellement, deux grands axes de recherche spécifiques à cette documentation peuvent en être dégagés instantanément, à savoir d'une part **l'histoire de l'activité notariale** (ou de celle d'un notaire en particulier) et, d'autre part, **l'histoire de la société dans laquelle exerce le notaire**.

1. L'HISTOIRE DE L'ACTIVITÉ NOTARIALE (OU DE CELLE D'UN NOTAIRE EN PARTICULIER)

Par une consultation de la rubrique *Typologie*, en faisant défiler sa liste d'index, jointe au comptage de l'occurrence des termes, l'on peut avec rapidité se rendre compte que l'activité du notaire Delavergne porte essentiellement sur les transactions immobilières (terre et bâti) et le crédit. Elles représentent près de la moitié des minutes déjà inventoriées. À l'inverse, les affaires commerciales et maritimes sont peu traitées au cours des 22 années recensées (1746-1768). De même, les possibilités de recherche affinée permettent d'établir, en examinant la rubrique *Date*, la courbe de fréquence de la rédaction des actes (annuelle et saisonnière), que l'on peut mettre en relation avec leur *typologie*. Ainsi, chez ce notaire, il apparaît que les fréquences

⁴ Il est toutefois évident qu'une base de données, même ultra perfectionnée, ne dispensera pas de la consultation – sur microfilm, bien souvent – des documents originaux du fait, précisément, de la richesse et de la complexité de leur contenu.

mensuelles et annuelles suivent la même courbe que celle du *titre nouvel*⁵ (en typologie). Ce résultat est cohérent puisque c'est ce type d'actes qui prévaut en nombre sur l'ensemble des possibilités typologiques répertoriées. Cette prédominance du *titre nouvel* laisse en même temps entrevoir un rythme assez élevé dans la circulation de biens immobiliers grevés d'une rente.

Par ailleurs, il ressort que l'aire géographique concernée par les transactions est assez vaste puisqu'elle touche l'ensemble du territoire de l'Aunis, en englobant aussi, au nord, le Bas-Poitou. En revanche, la Saintonge est sous-représentée. Autre constatation, les métiers et choses de la mer sont peu évoqués au profit du patrimoine immobilier urbain et du monde paysan. Ce qui marque à la fois l'homogénéité de la pratique de Guillaume Delavergne et une certaine mobilité de sa part⁶.

La précision du lieu de rédaction permet, en effet, d'appréhender avec clarté la sédentarité ou au contraire une activité extra-muros du notaire considéré. En ce qui a trait à Guillaume Delavergne, il se présente comme un notaire urbain ayant une importante clientèle rurale, du fait, notamment, de son aptitude à se déplacer. Ce qui n'est pas forcément le cas pour tous les notaires et dont la caractéristique peut fluctuer au fil du temps, ne serait-ce qu'en raison de l'état de santé et de l'âge de cet officier public (sans compter, bien sûr, les facteurs extérieurs tels que les conditions climatiques, l'état des voies de circulation, les moyens de déplacement, etc.).

L'évolution de l'analyse historique de source notariale qui s'est d'abord développée autour des renseignements directs fournis par le contenu des actes s'est ensuite intéressée à la personne même du notaire, ce que démontre l'historiographie récente. Si bien que, désormais, il est reconnu que l'on ne peut pas faire l'économie de l'être physique de celui qui traduit en termes juridiques une volonté particulière. On ne peut pas faire abstraction de cette personne-là qui, avec sa dimension intellectuelle, authentifie les souhaits qui lui sont confiés et qui, afin de les rendre exécutoires, est amenée à mettre en œuvre une stratégie, patrimoniale, par exemple. Ce notaire pris dans son individualité, sa singularité, sa situation propre, son réseau de connaissances et d'alliés doit faire partie intégrante de la réflexion⁷.

5 Le titre nouvel est un acte par lequel le déclarant reconnaît être propriétaire d'un fonds affecté ou hypothéqué à une rente due à un tiers et en conséquence promet de continuer à en faire le paiement.

6 Pour en prendre la juste mesure, il faudra établir des comparaisons avec l'exercice des confrères rochelais contemporains lorsque les données seront disponibles.

7 Cf. Jean-Luc LAFFONT, éd., *Problèmes et méthodes d'analyse historique de l'activité notariale (XV^e-XIX^e siècles)*, op. cit., p. 23, et dans le même ouvrage l'article de Marie BARDET, « Activité notariale en milieu rural à l'époque moderne. Essai de réflexion méthodologique », p. 29-49, et surtout l'ouvrage de Claire DOLAN, op. cit.

C'est en tenant compte de telles variables qu'une histoire du notariat, de l'activité et de la pratique notariales d'une ville, d'une campagne et d'une région peut être pertinente et fructueuse.

2. L'HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ DANS LAQUELLE EXERCE LE NOTAIRE

La période d'exercice de Guillaume Delavergne commence avec les dernières années de la guerre de Succession d'Autriche (1740-1748) pour couvrir la guerre de Sept Ans jusqu'au Traité de Paris (1756-1763). Contrairement à d'autres fonds notariaux déjà identifiés et qui ont fait l'objet de divers inventaires sélectifs au profit des Archives nationales du Canada⁸, celui-ci ne contient qu'une faible proportion de références à l'Amérique du Nord : tout juste un taux supérieur à 2 %. Cela étant et même si, de surcroît, ce notaire rédige peu d'actes relatifs aux affaires tant commerciales que maritimes et, par voie de conséquence, aux affaires coloniales, il semble cependant être spécialisé dans la gestion des biens de ceux qui font circuler des marchandises par-delà les mers. Et c'est surtout à ce titre que les intéressés font appel à ses services. En voici un exemple lié à la brève histoire de Louisbourg et à sa population mouvante.

Le cas Gabriel Revol⁹

Il s'agit de l'inventaire après décès de Gabriel Revol, veuf de Geneviève Allemand, habitants de Louisbourg. Bien davantage qu'une énumération détaillée de la succession du couple, cet inventaire apporte des renseignements d'une qualité exceptionnelle quant à l'itinéraire migratoire de cette famille au destin enchâssé dans l'Histoire – une histoire non seulement coloniale mais certainement aussi sociale et peut-être religieuse.

Le 5 octobre 1758, le navire anglais *Le Charles* est en route vers la France transportant plusieurs prisonniers de guerre faits à Louisbourg (la forteresse a été prise par les Britanniques au cours de l'été). Parmi eux se trouve le marchand Gabriel Revol. L'accompagnent ses quatre plus jeunes enfants¹⁰, avec la servante acadienne Marie-Anne Martin, veuve de Pierre Le Roy. Gabriel Revol se meurt. L'extrême-onction lui est administrée par le récollet Patrice Lagrée, aumônier pendant la traversée. Le lieutenant général de l'amirauté de Louisbourg, Laurent de Domingé Meyracq, est aussi du voyage. (C'est d'ailleurs cet officier qui transporte, là, dans ses coffres personnels, les archives mêmes de l'Amirauté qui sont aujourd'hui conservées

8 Accessibles pour l'essentiel sur le site des Archives nationales du Canada archives.ca – *archiviaNet*.

9 Extrait de notre banque de données, ce cas fait l'objet d'un mémoire de maîtrise par Marie-Noëlle Collin, sous la direction de Dominique Guillemet, Université de Poitiers.

10 Âgés de 8, 6, 5, et 3 ans.

aux Archives départementales à La Rochelle). Dans l'intérêt des enfants, il dresse l'inventaire des valeurs en argent et lettres de change que l'agonisant a dans ses bagages et s'en institue le dépositaire officiel. Le dénommé Neel, huissier de l'Amirauté juste détruite, fait, pour la circonstance, office de greffier, en présence d'un ami de l'intéressé, Jean Noël, tonnelier à Louisbourg, et de la servante de la famille Revol. Se joint à eux Jean Sénat, habitant du même lieu, nommé dans l'urgence tuteur des enfants Revol.

Gabriel Revol décède pendant la nuit. Au matin du 6 octobre 1758, l'inventaire est clos sur la liste descriptive de ses hardes et de sa literie. La servante remet au lieutenant général les clés de deux coffres entreposés dans la cale.

Comment ce document nous est-il parvenu ? Il s'agit, en fait, d'une pièce annexée à un second inventaire – vraisemblablement exhaustif celui-ci – de l'ensemble des *effets, marchandises et papiers* que Gabriel Revol a pu prendre avec lui à bord de ce navire anglais. Et c'est cet inventaire-là, consigné plus tard à La Rochelle, entre le 9 janvier et le 17 juillet 1759, par le notaire Delavergne, qui figure dans la banque SCRIBES.

Outre les données quant à sa fortune en lettres de change, liquidités, pièces d'or et *morceaux* d'argent, le veuf Gabriel Revol a réussi à rassembler avant de quitter Louisbourg en ruine une quantité substantielle de marchandises (toiles, café, tabac, objets utilitaires ménagers, etc.), en plus des effets personnels de la famille¹¹. Auxquels s'ajoutent des denrées et de l'argent, en dépôt chez un négociant rochelais, provenant de ce qui est dû à Revol sur la cargaison du *Hasard* faisant du commerce entre La Rochelle et Louisbourg. L'ensemble se chiffre à la confortable somme de 23 086 livres, l'évaluation de la fortune de ce *prisonnier de guerre* qu'est Gabriel Revol et de ses héritiers¹².

Au-delà des renseignements stricts quant au niveau de richesse de la famille Revol, l'inventaire après décès fait apparaître par le récapitulatif des 17 lettres de change et des papiers le réseau commercial de ce négociant. Il y est précisé le nom des personnes avec lesquelles il traitait, dont un certain nombre d'habitants de Louisbourg qui se trouvent à La Rochelle, au moment de la rédaction de l'inventaire. Reflétant de la sorte son activité qui à partir de l'Île Royale (l'actuel Cap-Breton) se déploie autant vers les Antilles que vers Québec, Saint-Malo et La Rochelle.

11 A priori, l'on pourrait s'étonner d'un tel avoir. Mais, pour en prendre la juste mesure, il faudrait comparer avec le contenu des bagages d'autres rapatriés (ou expatriés) partis dans des conditions identiques.

12 Pour établir une rapide échelle comparative, on peut noter que les 600 livres pesant de café, denrée importée d'une valeur certaine, sont évaluées à 360 livres. Autre élément de comparaison : pour les frais funéraires de son épouse, Revol a donné la somme de 96 livres au prêtre de Louisbourg. L'année suivante pour commémorer son décès, il paie 40 livres.

Au surplus, les papiers recensés et le dépôt, quelques jours après chez Guillaume Delavergne, de documents supplémentaires apportent des précisions éclairant le passé singulier de ce couple. On y apprend que l'épouse Revol, Geneviève Allemand, était née dans la Drôme et que lui était de l'Isère. Les parents s'étant opposés au mariage, leur fille aînée est venue au monde en 1748 et a été baptisée *sous leur nom* dans la paroisse maternelle deux ans avant la bénédiction nuptiale. Mariés dans la chapelle de la forteresse de Château Trompette à Bordeaux en 1750 avec dispense de publication des bans, ils ne font légitimer cette fille prénommée Gabrielle qu'à l'âge de 9 ans, en 1757, par le curé de Louisbourg, Ambroise Aubrée, à la veille du décès de ladite Geneviève Allemand, âgée d'environ 26 ans.

Si ces éléments révèlent des étapes du parcours migratoire complexe de cette famille – parcours stratifié, pourrait-on dire, à la manière d'un palimpseste, ils suscitent par-là même une série d'interrogations : Pour quelle raison les parents n'ont-ils pas consenti à leurs épousailles ? Est-il possible que l'un des deux était protestant, par exemple, comme peuvent le suggérer leurs lieux d'origine ? Que font-ils à Bordeaux ? Qu'est-ce qui les a conduits précisément dans cette ville ? Gabriel Revol est-il marchand à ce moment-là ou exerce-t-il une autre profession ? Le mariage est célébré dans une certaine précipitation, semble-t-il, puisqu'ils en « oublient » de faire légitimer, à cette occasion, leur enfant. (« Oublier », c'est le terme cité dans le document de légitimation qu'ils ne feront consigner que 7 années plus tard dans les registres paroissiaux de Louisbourg). Pourquoi étaient-ils si pressés ? Parce qu'ils étaient en partance pour le Nouveau Monde ? Dans quelles conditions, alors, se sont-ils embarqués ?

Selon d'autres actes passés par Guillaume Delavergne au cours de l'année 1759, il apparaît que cette fille aînée était déjà à La Rochelle avant l'arrivée de ses frères. A-t-elle accompagné ses parents en Amérique du Nord ? Si oui, dans quelles circonstances est-elle revenue en France ?

Et pour quelle raison le lieutenant général de Louisbourg, Meyracq, et Sénat, le tuteur des orphelins, s'adressent-ils précisément à ce notaire pour établir l'inventaire de ce rapatrié et par la suite constituer des rentes au profit des héritiers ?

En guise d'un commencement de réponse, on peut évoquer l'hypothèse de la spécialisation des notaires dans l'exercice de leur fonction. Comme mentionné plus haut, l'activité de Guillaume Delavergne est axée principalement sur les transactions immobilières et le crédit. Or, pour protéger la succession de Gabriel Revol en attendant la majorité des enfants, il convient de « placer » cet argent, de le faire fructifier. Et c'est là qu'intervient la compétence en la matière, compétence apparemment reconnue des contemporains de ce notaire, qui réalise, entre autres, constitutions et transports de plusieurs rentes au profit des jeunes orphelins. Sans doute fait-il intervenir son propre réseau de connaissances, son tissu social. Auquel s'ajoutent, en ce cas parti-

culier, les relations personnelles du tuteur, puisque l'une des rentes à leur bénéfice est contractée par le père de celui-ci, marchand domicilié dans le Gers.

Nos dépouillements réalisés jusqu'à maintenant permettent de suivre – de façon séquentielle, certes – l'évolution de la progéniture Revol au cours de la décennie suivant leur arrivée à La Rochelle. Ainsi trois des quatre fils, sous l'autorité d'un nouveau tuteur, ancien marchand louisbourgeois, lui aussi établi dans cette ville, sont mis en apprentissage chez un maître tailleur d'habits, un maître boulanger et un maître tonnelier. Chacun signe et leur contrat comporte la stipulation, peu usitée, qu'ils devront quotidiennement employer une demi-heure à des leçons « d'écriture et de chiffre ». Se sont-ils ensuite définitivement insérés dans cette ville ? Ont-ils cherché plus tard à gagner l'une ou l'autre des provinces d'origine de leurs parents ?

Que sont devenus tous ces migrants – ces dérouterés de l'histoire – qui, provisoirement ou dans la durée, ont trouvé refuge dans la cité rochelaise ? Quelle identité se sont-ils dès lors construite ? Quelles alliances ont-ils contractées ? Comment socialement se sont-ils reproduits ?

Lieux de la mémoire scripturale collective, les archives notariales témoignent de ces trajectoires humaines. Les travaux du PIANA mettent en lumière l'aspect encore peu exploré de cette population coloniale qui après la chute de Louisbourg et la perte de la Nouvelle-France débarque (ou revient, selon les individus) en France¹³.

Ainsi, aux questionnements en amont quant aux conditions ayant présidé au départ des émigrants, il convient d'ajouter en une sorte d'alternance polyphonique, la modulation, riche en nuance du phénomène transmigratoire en France et Nouvelle-France tel qu'il se laisse entrevoir ici.

Pauline ARSENEAULT et Céline OSTROWSKI

Archives départementales de la Charente-Maritime

¹³ Voir Robert LARIN, « Les Canadiens passés en France à la Conquête, un portrait vu de la Guyane (de 1754 à 1805) », thèse de Ph. D. (histoire), Université de Montréal, 2002, xxi-374 p.